

COMITE SYNDICAL ASSEMBLEE GENERALE 1er MARS 2018 – 19h00

<u>Présents</u>: Marie-Céline HUREL (en suppléance de Yves THEBAULT), Xavier GEORGEAULT, Joseph SIMONNEAUX, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Nadine DREAN, Bernard CHAUVIN, Joël SIELLER, Sylvana BIGOT, Elif RICAUD, Joël GARCIA, Loïc LERAY (en suppléance de Jean SZOT), Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE (en suppléance de Carole LETOURNEL), Jacqueline SOLLIER, Thierry LASALLE, Didier LE CHENECHAL, Patrick BERTIN, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Christine PERCHER, Alain RIMASSON, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

<u>Absents/excusés</u>: Paul LEVILAIN, Christian LEPRETRE, Léon BONBOIS, Philippe HELO, Christèle GOUR, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Rémy MARTIN, Philippe GOURRONC, Pascal CROSLARD, Christophe PLOTEAU, Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Catherine LUCAS, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Gilles LEFEBVRE, Gilbert MENARD, Albert RAFFEGEAU, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Christiane CHOPIN, Laurent LE GUEHENNEC.

Pouvoir(s): Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX, Philippe GOURRONC à Joël SIELLER, Guy RINFRAY à Eric BOURASSEAU.

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT (Président du Conseil de développement).

Secrétaire de séance : Jean-Michel GAUDICHON.

Le Président procède à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, il proclame la validité de la séance. Le Président énumère ensuite les affaires à l'ordre du jour et précise qu'il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Jean-Michel GAUDICHON est désigné et accepte.

Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 15 février 2018

☑ L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 15 février 2018.

Elaboration et présentation des budgets

1. Elaboration des budgets :

Le Président rappelle que l'ensemble des activités du Pays est retracé à travers 3 budgets :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (comptabilité publique) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** *(comptabilité publique)*, créé spécifiquement pour ce service et qui <u>doit s'équilibrer avec ses propres recettes</u>;
- et le **budget de l'Association** *(comptabilité privée)*, qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le budget annexe ADS, les budgets du Syndicat mixte et de l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions de tous les autres partenaires, avec les cotisations des Communautés de Communes adhérentes.

Pour obtenir un indicateur, ces cotisations sont ramenées à un coût à l'habitant selon la population DGF de l'année n-1. Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, l'objectif de ne pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant jusqu'à la fin du mandat a été acté en 2015, à périmètre constant des missions du Pays.

En **2017**, comme en 2016, l'**optimisation** des **dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**.

Pour **2018**, les **budgets** ont aussi été **construits** dans cette **logique**, en tenant compte toutefois des éléments marquants suivants :

- le **départ** de **Céline POIRIER** et la fin de sa mise à disposition auprès de la MEIF et de la participation forfaitaire du Pays à hauteur de 15 000€ par an ;
- la création de la Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH);
- et le lancement d'une **étude de faisabilité** d'un Système d'Information Géographique (**SIG**) **mutualisé** en partenariat avec les EPCI.

Il est toutefois **possible** de **maintenir** une **cotisation globale** abaissée à **4,35 € par habitant**.

Evolution des cotisations				
en €/habitant (population DGF)				
ANNEE	TOTAL			
2018	4,35 €			
2017	4,35 €			
2016	4,35 €			
2015	4,50 €			
	Année atypique			
2014	(fusion, reversement			
	CCMVS)			
2013	4,50 €			
2012	4,00 €			
2011	4,00 €			

Les cotisations s'établissent à 1,70 € / habitant pour le Syndicat mixte et à 2,65 € / habitant pour l'Association. Le tableau des cotisations des Communautés de Communes s'établit comme suit :

COTISATIONS 2018	VHBC	BpLC
Population DGF 2017	44 499	32 979
Contribution Syndicat mixte	75 648,30 €	56 064,30 €
Subvention Association	117 922,35 €	87 394,35 €
TOTAL COTISATIONS 2018	193 570,65 €	143 458,65 €

2. Présentation des budgets :

Budget principal du Syndicat mixte du SCOT (comptabilité publique)

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont sensiblement équivalentes et tiennent compte des frais liés à la révision du SCoT en cours (honoraires de la Commission d'enquête, etc.).
 Ce chapitre comprend aussi le remboursement du loyer et charges.
- les charges de personnel progressent pour tenir compte de l'inversion du rapport de mise à disposition du poste de Direction en année complète entre l'Association et le Syndicat mixte d'une part, et le passage de la Gestionnaire « Programmes Région, Europe » et Assistante administrative sous le Syndicat mixte d'autre part.
- les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus.
- en dépenses d'investissement, les frais d'études liées à la révision du SCoT sont intégrées, ainsi l'acquisition d'un véhicule électrique (financé à hauteur de 80%) dans le cadre de l'appel à projets TEPcv et l'étude de faisabilité d'un SIG mutualisé.
- figurent en recettes d'investissements le FCTVA, les subventions pour l'achat du véhicule électrique et celles pour le SIG mutualisé.
- le budget s'équilibre avec les cotisations des EPCI, qui s'élèvent à 1,70€ par habitant.
- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2017. Monsieur Pierre-Yves REBOUX reprend place.
- ✓ A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.
- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat 2017.
- ✓ A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2018.

Budget annexe ADS du Syndicat mixte (comptabilité publique)

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

le Président rappelle au préalable les éléments du débat d'orientation budgétaire, à savoir que le budget ADS a été construit avec la présence de Lise DUMAS à temps plein au lieu d'un mi-temps. Suzie LE BARS a sollicité un temps partiel (80%) de droit pour élever un enfant pour une période de 6 mois (renouvelable). Par ailleurs le service

instructeur connait toujours une forte activité, avec des pics difficilement prévisibles et le recours au CDG35 n'est pas toujours possible, ni pertinent économiquement lorsqu'une solution en interne est possible. Les communes sont par ailleurs toujours très soucieuses du respect des délais et mobilisent régulièrement le service. Certaines communes ont aussi exprimé des attentes en matière de police de l'urbanisme. La tarification 2018 a donc évoluée sensiblement (coût PC à 160€ au lieu de 150€ à compter d'avril 2018) pour tenir compte de ce contexte, tout en restant en aux tarifs observés des services instructeurs voisins. Jean-Marc MALDONADO s'oppose à ce dernier argument qui selon lui ne doit pas venir justifier une hausse des tarifs. En réponse à une interrogation de Joël SIELLER, il est confirmé que le budget a été construit au plus juste, sans prévision assurée des recettes issues de la police de l'urbanisme.

- les charges à caractère général sont contenues et comprennent principalement les frais de maintenance du logiciel OpenADS ainsi que le remboursement du loyer et des charges.
- les charges de personnel et frais assimilés ont été réévaluées compte-tenu des éléments précisés ci-dessus.
- en recettes de fonctionnement, la facturation des actes tient compte de l'estimation des actes réellement facturables compte-tenu des réalisations 2017 et de l'évolution tarifaire en 2018.
- en section d'investissement, il n'est pas prévu de dépenses particulières pour 2018, mis à part la provision pour les évolutions d'OpenADS.
- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2017. Monsieur Pierre-Yves REBOUX reprend place.
- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.
- ☑ A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation de résultat pour 2017.
- ✓ Avec une voix contre (Jean-Marc MALDONADO), le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2018.

• Budget de l'Association (comptabilité privée)

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont reconduites à leur niveau de 2017 ;
- les charges de personnel diminuent pour tenir compte de l'inversion du rapport de mise à disposition du poste de Direction en année complète entre l'Association et le Syndicat mixte d'une part, et du départ de Céline POIRIER d'autre part. Il est par ailleurs tenu compte du recrutement à temps plein d'un Conseiller « Energie-Habitat » pour la PLRH à compter de juin 2018. Le remboursement de mise à disposition de personnel (chapitre 70) concerne l'Animatrice du Conseil de développement, mise à disposition à 50% auprès du Pays de Redon.
- les Actions du Pays reflètent les différents programmes engagés ou prévus tels que présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et les charges de fonctionnement qu'elles génèrent (hors charges de personnel).

- le budget de l'Association supporte l'intégralité du loyer et des charges (chapitre 65), en contrepartie d'un remboursement par les autres budgets.
- les autres recettes sont constituées des participations de l'Europe, l'Etat (ADEME) et la Région.
- le budget s'équilibre avec les subventions des EPCI, qui s'élèvent à 2,65€ par habitant.
- ☑ Le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-François LE MOAL, a certifié la régularité et la sincérité des comptes présentés.
- ☑ A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les propositions et le budget 2018.

Informations et questions diverses

• Ambition du territoire à s'engager dans sa transition énergétique et écologique – Projet de collège à Guipry-Messac :

Le Président donne lecture du courrier adressé au Président du Conseil départemental, conformément à ce qui avait été proposé lors du Comité syndical du 6 décembre 2017. Lecture est également faite du courrier en réponse (cf. courriers annexés ci-après).

 Revoyure du volet – fonds régionaux territorialisés – du contrat de partenariat « Europe – Région – Pays des Vallons de Vilaine » pour 2018-2020 :

Le Président indique à l'assemblée que la signature de l'avenant pour cette revoyure s'est déroulée aujourd'hui même à Lohéac (cf. article de presse ci-dessous).

2,3 millions d'euros pour les Vallons de Vilaine

Lohéac — Laurence Fortin, vice-présidente du conseil régional a fait étape, jeudi, à Lohéac, pour finaliser la démarche de révision, à mi-parcours, des contrats de partenariat Europe-Région-Pays.

Pourquoi Comment?

Pourquoi Laurence Fortin étaitelle à Lohéac, jeudi ?

Avant la signature de l'avenant du contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2017-2020, Patrick Bertin, maire de Lohéac, a présenté à Laurence Fortin, 8° vice-présidente du conseil régional chargée de l'aménagement territorial, le restaurant scolaire de la commune. Il accueille, pour le déjeuner, 140 enfants des écoles primaires Les Panvolettes et Saint-Sauveur. Pour mémoire, il a remplacé la cantine municipale, qui datait de 1983. Sur les 692 000 €, la Région a pris en charge 74 500 € dans le cadre de ce contrat.

Qu'est-ce que le contrat de partenariat Europe-Région-Pays des Vallons de Vilaine?

Signé en juillet 2015, il a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux. Sur la période 2017 à 2020, cette nouvelle enveloppe régionale de 2,3 millions d'euros continuera de financer des projets construits autour des trois priorités identifiées dès 2014.



Pour la signature du contrat, Laurence Fortin était accompagnée d'Anne Patault, vice-présidente de la région et élue référente pour du territoire de Redon, de Pierre-Yves Reboux, président du pays des Vallons de Vilaine, de Joël Régnault, président du conseil de développement, et des présidents des intercommunalités du territoire.

Quelles sont les priorités ?

Elles sont les suivantes : accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux, concilier la dynamique du territoire et la préservation de son identité et conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant des ressources renouvelables. Un quatrième axe, commun à tous les contrats, porte sur le soutien « aux services collectifs essentiels », ciblant notamment l'enfance, la ieunesse et la santé.

Comment sont sélectionnés les projets ?

Un comité unique de programmation (CUP), a été mis en place. Il est coprésidé par la Région, en la personne d'Anne Patault, référente pour le pays, et de Pierre-Yves Reboux, président du pays des Vallons de Vilaine. Ils se réunissent régulièrement pour examiner les projets.

Quels projets ont été retenus pour les Vallons de Vilaine ?

Sur le territoire des Vallons de Vilaine, le comité unique de programmation a donné un avis favorable au soutien de 28 projets. Vingt-trois ont déjà fait l'objet d'un appui financier de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2016 : la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pléchâtel, la réalisation d'un plateau sportif à Guichen, l'extension et la réhabilitation de la halte-garderie de Bain-de-Bretagne, la construction d'un nouveau restaurant scolaire, à Lohéac et la création d'une salle de sport à la conception innovante à La Chapelle-Bouëxic.

À travers cette nouvelle génération de contrats, la Région a souhaité aussi « mobiliser davantage les acteurs locaux chefs d'entreprise, responsables associatifs, syndicats, consulaires, et les inviter à siéger au sein de cette instance, à parité avec les élus ».

• Recours gracieux de l'association La PUCE – Demande d'abrogation du SCoT :

Pierre-Yves REBOUX rappelle la position adoptée lors du dernier Comité syndical, à savoir le refus à l'unanimité d'abroger le SCoT. Joël SIELLER présente alors à l'assemblée l'état d'avancement du projet de parc d'attractions Avalonys à Guipry-Messac.

• Transition énergétique (TEPcv) : valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :

Rappel:

Le Pays des Vallons de Vilaine a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv). A ce titre, le territoire peut valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles d'environ 1 000 000 €, avec un financement à 107,7% des dépenses éligibles.

Sont éligibles les opérations achevées au plus tard le 31 décembre 2018 et réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées portant notamment sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics.

Beaucoup de communes ont d'ores-et-déjà contacté le Pays et transmis des devis afin de faire une simulation des dépenses éligibles et du volume de CEE générés. Le tableau de synthèse détaillant l'ensemble des opérations identifiées par commune est présenté en séance. L'enveloppe est d'ores-et-déjà largement consommée (plus de 80%) et les communes non encore inscrites sont invitées à transmettre leurs opérations au plus vite. Il est rappelé que les demandes sont instruites au fil de l'eau. Par ailleurs, les CEE ne sont pas considérées comme des subventions publiques et peuvent donc venir en complément de ces dernières. Enfin, le Président rappelle le principe adopté en septembre 2017, à savoir que le surfinancement de 7,7% des dépenses éligibles reviennent au Pays pour financer les actions liées à la transition énergétique.

-----L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ------

Le Secrétaire de séance, Monsieur Jean-Michel GAUDICHON Le Président, Monsieur Pierre-Yves REBOUX

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

THE

Comité syndical et Assemblée générale du 1er mars 2018

BUDGET PRINCIPAL 2018

	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPE	NSES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018			
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€	0,00€			
011	Charges à caractère général	18 982,30 €	13 550,87 €	21 450,00 €			
6064	Fournitures administratives	500,00€	0,00€	500,00€			
6156	Maintenance (MEGALIS : dématérialisation / SEGILOG)	1 500,00 €	1 134,00 €	1 500,00 €			
6161	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	1 020,00 €	1 013,21 €	1 200,00 €			
6184	Versements à des organismes de formation	0,00€	0,00€	0,00€			
6226	Honoraires (Commissaire enquêteur)	6 750,00 €	8 258,79 €	8 500,00 €			
6231	Annonces et insertions (Annonces légales SCOT)	2 500,00 €	2 394,87 €	2 500,00 €			
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €			
6251	Voyages et déplacements	0,00€	0,00€	500,00€			
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00€	0,00€	0,00€			
6281	Concours divers (Cotisation FédéSCOT)	750,00€	750,00 €	750,00 €			
6287	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	3 962,30 €	0,00€	4 000,00 €			
6288	Autres services extérieurs	0,00€	0,00€	0,00€			
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 125,00 €	39 889,52 €	110 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante (indemnités des élus)	38 780,00 €	38 572,86 €	40 000,00 €			
66	Charges financières	0,00€	0,00€	0,00€			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00€	0,00€			
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00€	0,00€	0,00€			
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00€	15 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	12 712,23 €	0,00 €	0,00€			
042	Dotations aux amortissements	37 320,59 €	37 320,59 €	40 105,38 €			
	TOTAL DES DEPENSES	177 920,12 €	129 333,84 €	226 555,38 €			

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
002	Excédent de fonctionnement reporté	35 767,12 €	35 767,12 €	47 452,25 €
70	Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)	0,00€	0,00€	35 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	128 464,98 €	130 729,75 €	128 903,13 €
74758	Autres groupements (Cotisation VHBC + BpLC) - Année 2017	128 464,98 €	130 729,75 €	0,00€
74758	Autres groupements (Cotisation VHBC + CCMVS) - Année 2018	0,00€	0,00€	128 903,13 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00€
77	Produits exceptionnels	0,00€	14 026,00 €	0,00€
042 Amortissements des subventions		13 688,02 €	13 688,02 €	15 200,00 €
	TOTAL DES RECETTES	177 920,12 €	194 210,89 €	226 555,38 €

Excédent 2017 64 877,05 €
Affectation de résultats 17 424,80 €
Solde 2017 47 452,25 €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

Population DGF 2017 77478
Cotisation à l'habitant 1,70 €
VHBC (44 499 habitants) 75 648,30 €
BpLC (32 979 habitants) 56 064,30 €
TOTAL COTISATIONS 131 712,60 €

BUDGET PRINCIPAL 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPE	NSES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017			
001	Déficit d'investissement reporté	37 437,62 €	37 437,62 €	0,00€	0,00€			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€			
Op.	01 - Révision du SCoT	23 344,80 €	13 920,00 €	25 200,00 €	9 424,80 €			
Op.	02 - Acquisition véhicule électrique (TEPcv)	24 000,00 €	0,00€	24 000,00 €	24 000,00 €			
Op.	03 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	0,00€	0,00€	36 000,00 €	0,00€			
Op.	04 - Equilibrage de la section (écriture d'équilibre)	0,00 €	0,00€	23 339,75 €	0,00 €			
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00€	5 000,00 €	0,00€			
040	Amortissement des subventions	13 688,02 €	13 688,02 €	15 200,00 €	0,00€			
	TOTAL DES DEPENSES	103 470,44 €	65 045,64 €	128 739,75 €	33 424,80 €			

RECE"	TTES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Excédent d'investissement reporté	0,00€	0,00€	17 267,57 €	0,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	12 712,23 €	0,00€	0,00€	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et reserves	37 437,62 €	44 992,62 €	31 366,80 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00€	0,00€	13 942,00 €	0,00€
1311	Dotation Générale de Décentralisation (DGD - Révision SCoT)	0,00€	7 555,00 €	0,00€	0,00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 437,62 €	37 437,62 €	17 424,80 €	0,00€
Op.	02 - Acquisition véhicule électrique	16 000,00 €	0,00€	16 000,00 €	16 000,00 €
1311	Etat - Fonds TEPcv	10 600,00 €	0,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €
1311	Bonus écologique	5 400,00 €	0,00€	5 400,00 €	5 400,00 €
Op.	03 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	0,00€	0,00€	24 000,00 €	0,00 €
	ITI FEDER (30%)	0,00€	0,00€	9 000,00 €	0,00€
	Fonds régionaux (50% maxi)	0,00€	0,00€	15 000,00 €	0,00€
040	Dotations aux amortissements	37 320,59 €	37 320,59 €	40 105,38 €	0,00€
	TOTAL DES RECETTES	103 470,44 €	82 313,21 €	128 739,75 €	16 000,00 €

Excédent 2017 17 267,57 €

- €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)

Pays des Vallons de Vilaine Budget principal 15/02/2018

BUDGET ANNEXE ADS 2018

	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPEN	NSES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018			
002	Déficit reporté	0,00€	0,00€	0,00€			
011	Charges à caractère général	16 618,77 €	3 975,54 €	9 400,00 €			
60631	Fournitures de petit équipement	500,00€	0,00€	250,00€			
6064	Fournitures administratives	500,00€	189,83 €	250,00€			
6156	Maintenance (MEGALIS : logiciel + hébergement)	6 450,00 €	3 365,71 €	3 500,00 €			
616	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	400,00€	0,00€	0,00€			
6182	Documentation générale et technique	150,00€	0,00€	150,00€			
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	420,00€	500,00€			
6251	Voyage et déplacements	500,00€	0,00€	250,00 €			
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00€	0,00€	0,00€			
62871	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	7 118,77 €	0,00€	4 500,00 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés*	157 504,77 €	157 484,46 €	167 502,92 €			
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00€	0,00€			
66	Charges financières	0,00 €	0,00€	0,00€			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00€	3 675,00 €			
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00€	0,00€			
023	Virement à la section d'investissement	0,00€	0,00 €	0,00€			
042	Dotations aux amortissements	8 646,46 €	8 646,46 €	7 642,62 €			
	TOTAL DES DEPENSES	182 770,00 €	170 106,46 €	188 220,54 €			

RECET	TES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
002	Excédent reporté	0,00€	0,00€	7 050,54 €
70	Produits des services et ventes diverses	175 950,00 €	170 337,00 €	181 170,00 €
70688	Autres prestations de services (Facturation des actes)	175 950,00 €	170 337,00 €	181 170,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 820,00 €	6 820,00 €	0,00€
74741	Participations des communes (Fonds d'amorçage = 1€ par habitant)	6 820,00 €	6 820,00 €	0,00€
75	Autres produits de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00 €
042	Amortissements des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00€
	TOTAL DES RECETTES	182 770,00 €	177 157,00 €	188 220,54 €

Excédent 2017 7 050,54 €

Affectation de résultats

Solde 2017 7 050,54 €

		- €
Ecritures entre sections, sans impact financier réel	Coût PC (jusqu'à avril 2018)	150 €
	Coût PC (à compter d'avril 2018)	160 €

Rappel des coûts des services instructeurs voisins (derniers tarifs connus)

Pays de Redon	tarification mixte
Morlaix Communauté	167€
Pays de Châteaugiron	170€
Vitré Communauté	200€
Montfort Communauté	222 €

BUDGET ANNEXE ADS 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPE	NSES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017			
001	Déficit d'investissement reporté	12 667,08 €	12 667,08 €	0,00€	0,00 €			
Op.	01 - Acquisition de matériel informatique (y.c. MEGALIS)	2 000,00 €	1 917,30 €	4 512,00 €	0,00 €			
Op.	02 - Acquisition de mobilier	885,11 €	0,00€	0,00€	0,00 €			
Op.	03 - Equilibrage de la section (écriture d'équilibre)	0,00 €	0,00 €	4 098,43 €	0,00 €			
020	Dépenses imprévues	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €			
040	Amortissement des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €			
	TOTAL DES DEPENSES	15 552,19 €	14 584,38 €	8 610,43 €	- €			

RECE	ITES	Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018	dont RAR 2017
001	Excédent d'investissement reporté	0,00€	0,00€	967,81€	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
10	Dotations, fonds divers et reserves	6 905,73 €	6 905,73 €	0,00€	0,00€
10222	FCTVA	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 905,73 €	6 905,73 €	0,00€	0,00 €
Op.	01 - Acquisition de matériel informatique (y.c. MEGALIS)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
1323	Subventions d'équipement du Département (OpenADS)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	8 646,46 €	8 646,46 €	7 642,62 €	0,00€
TOTAL DES RECETTES		15 552,19 €	15 552,19 €	8 610,43 €	- €

Excédent 2017

967,81€

€

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

ASSOCIATION DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET 2018

DEPENSES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€	0,00 €
011	Charges à caractère général	53 900,00 €	56 156,20 €	53 900,00 €
6064	Fournitures administratives	4 000,00 €	1 663,43 €	2 000,00 €
6135	Locations mobilières (Copieur)	0,00€	0,00 €	0,00€
6156	Maintenance (Logiciel comptabilité)	1 300,00 €	360,00 €	1 300,00 €
6161	Primes d'assurances	2 350,00 €	2 735,04 €	3 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	500,00€	2 217,61 €	1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation (OPCA, DIF,)	6 000,00 €	13 846,38 €	6 000,00 €
6226	Honoraires (Expertise comptable - Commissaire au compte)	7 000,00 €	7 208,40 €	7 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies (Frais de réception et de représentation)	2 000,00 €	1 454,46 €	2 000,00 €
6251	Frais d'inscription et de déplacement aux colloques	500,00€	1 412,44 €	500,00€
	Déplacement des salariés (frais de déplacement et repas)	10 000,00 €	9 781,69 €	12 000,00 €
	Frais du Conseil de développement (Déplacement et représentation)	6 500,00 €	9 659,84 €	10 000,00 €
	Véhicule de service (location, carburant, assurance, entretien)	5 500,00 €	4 228,48 €	6 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00 €	44,30 €	250,00€
6262	Frais de télécommunication	4 000,00 €	922,30 €	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	250,00€	21,83 €	250,00€
6281	Concours divers (Cotisations APFP, ETD, Leader France,)	500,00€	600,00 €	600,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	374 100,00 €	373 400,18 €	325 650,00 €
	Actions du Pays	40 383,20 €	25 394,16 €	51 460,33 €
	Agriculture (Guide des producteurs locaux + restauration collective)	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
	Renouvellement urbain	0,00€	1 496,75 €	2 000,00 €
	Forum "Trajectoires des métiers"	3 000,00 €	4 328,76 €	5 500,00 €
	Etude pré-opérationnelle PLRH	10 883,20 €	10 800,00 €	0,00€
	Plate Forme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH)	0,00€	0,00€	28 208,33 €
	Groupe de travail méthanisation (avec Chambre d'Agriculture)	0,00€	0,00€	2 052,00 €
	Animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	0,00€	0,00 €	3 500,00 €
	Promotion du territoire (web,)	2 500,00 €	1 911,14 €	2 500,00 €
	Chantiers de la Destination touristique "Rennes et les Portes de Bretagne"	6 000,00 €	5 674,66 €	2 700,00 €
	Mise à jour cartographie du territoire	2 500,00 €	1 182,85 €	0,00€
	Etude de faisabilité SIG mutualisé	12 000,00 €	0,00 €	0,00€
	Gratification stagiaire	0,00€	0,00€	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	32 817,87 €	25 564,00 €	30 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante (Loyer + charges)	32 817,87 €	25 564,00 €	30 000,00 €
66	Charges financières	0,00€	0,00€	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	0,00€
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00€	5 000,00 €
	Renouvellement du matériel informatique et mobilier	4 000,00 €	3 993,32 €	4 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	510 201,07 €	484 507,86 €	470 010,33 €

RECETTES		Prévues en 2017	Réalisées en 2017	Prévues en 2018
70	Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)	50 125,00 €	21 953,10 €	20 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	448 995,00 €	458 469,78 €	442 360,33 €
74751	Participations EPCI (Cotisations VHBC et BpLC)	203 785,00 €	203 785,00 €	204 391,00 €
	Participations EPCI (Subventions Actions VHBC et BpLC)	0,00€	0,00€	2 650,00 €
7472	Participations de la Région	146 070,00 €	159 823,00 €	162 727,67 €
7473	Participations du Département (Coopération transnationale - Roumanie)	0,00€	0,00€	0,00€
7478	Participations DRAFF (Coopération transnationale - Roumanie)	0,00€	0,00€	0,00€
7478	Participations Europe (Leader)	62 140,00 €	54 427,39 €	57 431,00 €
7478	Participations GIP MEIF (Ingénierie + Actions)	37 000,00 €	40 434,39 €	960,00€
7478	Participation du Pays de Redon - Fonctionnement CD	0,00€	0,00€	0,00€
7478	Participation de l'ADEME (PLRH)	0,00€	0,00€	14 200,67 €
75	Autres produits de gestion courante	11 081,07 €	0,00€	0,00€
77	Produits exceptionnels	0,00€	7 290,00 €	7 650,00 €
	TOTAL DES RECETTES	510 201,07 €	487 712,88 €	470 010,33 €

Résultat d'exercice 2017 3 205,02 € 0,00 €

Population DGF 2017 77478
Cotisation à l'habitant 2,65 €

VHBC (44 499 habitants) 117 922,35 €

BpLC (32 979 habitants) 87 394,35 €

TOTAL COTISATIONS 205 316,70 €



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Jean-Luc CHENUT Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine 1, avenue de la Préfecture CS 24218 35042 RENNES CEDEX

Réf.: PYR/AC/2018-004

Suivi par Alain CHARIER / 02 99 57 08 81 / a.charier@paysdesvallonsdevilaine.fr

Objet : Ambition du territoire à s'engager dans sa transition énergétique et écologique

Projet de collège à Guipry-Messac

Monsieur le Président,

Le Pays des Vallons de Vilaine mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour s'engager dans la transition énergétique et écologique avec les territoires qu'il réunit. Cet engagement trouve sa traduction au travers du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), qui misent sur une adéquation entre le développement d'un territoire rural en forte croissance démographique et ses enjeux environnementaux au sens large. C'est grâce à cet engagement que le Pays des Vallons de Vilaine a pu déposer sa candidature à l'appel à projet national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », dont il est lauréat depuis février 2017.

Concrètement, les actions opérationnelles se tournent aujourd'hui vers la mise en place d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de production d'énergie renouvelables, le soutien technique aux collectivités dans des actions de mobilité durable, ... Le SCoT fixe aussi des objectifs ambitieux à atteindre pour tous les projets commerciaux d'envergure en matière de gestion économe de l'énergie, de sobriété, d'efficacité énergétique et de production significative d'énergie renouvelable.

Trouvant écho dans les efforts entrepris par une enseigne de grande distribution pour son engagement visà-vis de la politique environnementale locale, un élu a souhaité interpeller notre Comité syndical sur le
manque d'ambition ou d'exemplarité en la matière de certains acteurs publics. Et sans cibler
particulièrement le Département, l'exemple du projet de collège à Guipry-Messac a été mis en exergue.
Tout en étant bien conscient des contraintes budgétaires d'un grand projet d'infrastructure comme un
établissement scolaire, cet élu déplore une vision à court terme des investissements publics et donc une
prise en compte a minima et non-prioritaire des enjeux environnementaux et énergétiques. Ce projet de
collège constitue un équipement symbolique tant par le jeune public qu'il accueille que par le potentiel
qu'il représente en termes de maîtrise de l'énergie, de production et de consommation d'énergies
renouvelables.

... / ...

Le territoire du Pays des Vallons de Vilaine voit sa population augmenter très fortement depuis plusieurs années et avec elle, les besoins en infrastructures de services à la population. Nous devons donc nous montrer particulièrement vigilants quant à l'intégration de prescriptions environnementales ambitieuses et exemplaires en amont des projets. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que ce nouvel équipement public puisse s'inscrire pleinement dans cette politique de transition énergétique et écologique. De nombreuses possibilités techniques sont aujourd'hui envisageables (panneaux photovoltaïques, chaufferie bols, réseau de chaleur, gestion intégrée des eaux pluviales, ...).

En espérant que ces préoccupations trouvent un écho favorable dans la définition du projet, je me tiens à votre disposition pour tout échange à ce sujet. Dans l'attente de votre réponse, que je ne manquerai pas de communiquer au Comité syndical, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président, Pierre-Yves REBOUX

ud 7008 ud 37%im proidnys Pays des vallons de Vilaine

12, rue Blaine Pascal

ZAE de la Lande rose

BP 88051 - 35580 GUICHEN





COURRIER REÇU IO 2 5 JAN. 2018

Le Président

M. Pierre-Yves REBOUX
Président du Pays de Vallons de Vilaine
ZA La Lande Rose
BP 88051
35580 GUICHEN

Rennes, le 23 Janvier 2018

Monsieur le Président.

J'ai pris connaissance avec attention du courrier par lequel vous me transmettez des observations relatives à ce qui est décrit comme un manque d'ambition écologique pour le futur collège de Guipry-Messac.

Sur la forme, je suis un peu surpris que vous relayez ces éléments en l'état, sans prendre un peu de recul par rapport à des propos qui me semblent d'ailleurs ne relever que d'un seul élu.

Je tiens pour ma part à vous rassurer, le développement durable et la transition énergétique font pleinement partie des priorités départementales. Ces préoccupations ont matricé le projet de collège depuis sa conception.

Comme vous l'indiquez, certaines options ont un coût très important : c'est la raison pour laquelle le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de répartir les efforts sur les trois collèges construits avant la fin du mandat.

Ainsi, le collège de Laillé a été pensé pour préserver la biodiversité. Il accueillera une chaufferle bois et son toit sera à 40% végétalisé. Le collège de Bréal-sous-Monfort sera construit à partir de matériaux bio-sourcés. Enfin, le collège de Guipry-Messac sera construit en bois d'origine locale, structure de tout le premier étage, et chauffé par une chaudière bois qui pourra dès la livraison alimenter le collège mais aussi la salle de sport communale, puis dans un second temps le futur internat. Les trois établissements seront construits, de manière volontariste, selon la règlementation thermique 2020 et seront équipés de panneaux photovoltaïques.

Le Département investit de manière inédite pour l'accueil des élèves de collège avec la construction de 4 nouveaux établissements d'ici à 2021. Tous les futurs bâtiments intègrent autant d'innovations écologiques que possible.

En espérant vous avoir apporté un éclairage qui vous permettra de répondre aux réserves émises par les élu.e.s, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

